



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 20 décembre 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA), Daniel ROBE (CCRA)

Absents/excusés :

Julien RENAULT (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jacques André DELACRE (CCRA).

Suppléants présents : Néant

Suppléants excusés :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

33/2018 BUDGET GENERAL - AUTORISATION DONNE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Président rappelle que l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. précise : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, **l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »**

Considérant que le budget du SYMVAHEM ne sera pas voté en tout début d'année 2019, et compte tenu des opérations d'investissement en cours pour lesquelles des facturations sont à prévoir, le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour et 0 contre) de retenir les montants suivants en autorisation de dépenses :

BUDGET			GENERAL
Chapitre	libellé	budget 2018	crédits autorisés
20	Immobilisations incorporelles	215 311.07	53 827.76
21	immobilisations corporelles	17 906.57	4 476.64
23	immobilisations en cours	648.00	162.00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le **21 DEC. 2018**

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2018





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 20 décembre 2018*

L'an deux mille dix-huit le 20 décembre 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA), Daniel ROBE (CCRA)

Absents/excusés :

Julien RENAULT (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jacques André DELACRE (CCRA).

Suppléants présents : Néant

Suppléants excusés :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

34/2018 COMMUNICATION - CREATION D'UN SITE INTERNET

Afin de développer la visibilité du syndicat et de communiquer sur nos actions, il est important de créer un site internet. La création d'un site internet vitrine permet en effet de gagner en visibilité à la fois auprès de la population mais aussi auprès des collectivités qui nous soutiennent, nos financeurs et nos partenaires. L'avantage de la réalisation d'un site vitrine permet d'avoir une présentation succincte des actions du syndicat, de diffuser de l'information en instantané sur les projets en cours et de disposer d'une lettre d'information électronique envoyée à nos partenaires. C'est un outil
4 prestataires et une école de formation dans le web ont été consultés pour la réalisation de cette mission.

L'école de formation n'a pas été retenue à cause des délais trop importants pour la création du site internet mais aussi à cause des services dont nous avons besoin qui ne pourront pas être réalisés. Les 4 prestataires ont fourni un devis qui correspond à nos attentes. La présentation de l'analyse des offres et de l'entreprise pressentie se fera en séance.

Le budget est fixé à 2000 euros pour la création du site internet. Les frais de suivi, de maintenance étant intégrés aux charges de fonctionnement annuel du syndicat.

Une présentation de quelques sites des différents candidats est proposée en séance.

Il est indiqué que Opaleweb design propose la meilleure offre sur le plan technique et sur le plan financier.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour et 0 contre), de retenir la société OPALEWEBDESIGN qui présente la meilleure offre pour la réalisation du site internet du syndicat et d'autoriser le Président à signer le contrat ainsi que tout avenant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **21 DEC. 2018**
Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2018



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 20 décembre 2018*

L'an deux mille dix-huit le 20 décembre 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA), Daniel ROBE (CCRA)

Absents/excusés :

Julien RENAULT (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jacques André DELACRE (CCRA).

Suppléants présents : Néant

Suppléants excusés :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

35/2018 PAPI - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET COMMUNICATION

Le Président indique que dans le cadre du PAPI du Delta de l'Aa, une action spécifique est destinée à la communication du SYMVAHEM. Un budget de 10 000€ est dédié à cette fiche action.

Cette subvention englobe tous les aspects de la communication, permettant à la fois de communiquer sur la prévention des inondations, en faisant une plaquette sur le risque inondation dans la vallée de la Hem, mais aussi de communiquer sur les actions en cours et à venir du syndicat.

Dans le cadre de cette fiche action, les actions de communication sont subventionnées à hauteur de 75% : 50% par l'Etat et le fond Barnier et 25% par l'Agence de l'eau.

Il précise que pour qu'une action soit subventionnée, il convient en amont de lister l'ensemble des actions concernées. Ainsi, il est proposé de lister dans le cadre de cette fiche, les actions les plus pertinentes. Sont proposées :

- Création du site internet (2000€)
- Création et impression d'une plaquette sur le risque inondation (1250 €)
- Création et impression de plaquette de présentation des ZEC (2000€)
- Impression du « Reflets sur la Hem » 1000€/an, jusqu'en 2022 (4000€)
- Sensibiliser les élèves de CM1-CM2 du bassin versant au risque inondation avec une animation proposée par le SmageAa à la maison du papier. (14 classes pour 260 élèves, 1700€)

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour et 0 contre), de valider les actions ci-dessus à retenir dans le cadre de la fiche PAPI, d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention et de signer tout document relatif à cette démarche de communication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2018





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 20 décembre 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA), Daniel ROBE (CCRA)

Absents/excusés :

Julien RENAULT (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jacques André DELACRE (CCRA).

Suppléants présents : Néant

Suppléants excusés :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

36/2018 VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION VERSEE PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE POUR LE PROGRAMME AGROECOLOGIE 2018

Le Président indique que dans le cadre de son action pour réduire les conséquences des inondations dans la vallée de la Hem, le SYMVAHEM et ses partenaires se sont engagés en 2018 pour la mise en œuvre d'un programme agroécologie.

C'est l'objet de la démarche intitulée « *Adapter ses pratiques agricoles pour enrayer l'érosion : couvrir et préserver les sols* ».

Cette action est proposée en complément des actions d'hydraulique douce menées depuis 2013 sur le bassin versant par le SYMVAHEM (implantation de haies et fascines).

L'agence de l'eau Artois Picardie sollicite une délibération du conseil syndical pour permettre le versement du solde de la subvention pour ce programme mené en 2018.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour et 0 contre), d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le versement du solde de la subvention liée à cette action.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le **21 DEC. 2018**

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2018





Département du Pas-de-Calais

Alquines

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 20 décembre 2018*

L'an deux mille dix-huit le 20 décembre 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel PIQUET (CCRA), Daniel ROBE (CCRA)

Absents/excusés :

Julien RENAULT (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jacques André DELACRE (CCRA).

Suppléants présents : Néant

Suppléants excusés :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL)

37/2018 - AVIS SUR LE PROJET DU PLUI DE LA CCPL

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-11 et suivants, R151-1 et suivants, R153-11 et suivants ;

Vu la délibération n°15-02-01 de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, en date du jeudi 12 février 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble du territoire, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu le décret n°2015-1783 en date du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du règlement du Plan Local d'Urbanisme, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération n°17-09-97 de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, en date du mardi 26 septembre 2017, portant sur le débat de PADD ;

Vu la délibération n°18-11-124 du conseil communautaire, en date du lundi 12 novembre 2018, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ;

Considérant que les études d'urbanisme relatives à l'élaboration sont achevées ;

Il est proposé au conseil syndical de bien vouloir émettre un avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (8 voix pour et 0 contre), d'émettre un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **21 DEC. 2018**
Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2018